Note de service sur l'ordre des départs en congés payés et les plannings

Vous avez demandé à vos salariés leurs souhaits en matière de date de congés. Vous devez fixer vous-même ces dates et les afficher via une note de service.

Modèle *Pour télécharger ce modèle, saisissez la référence MOD.820 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr*

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Raison sociale
Adresse de l'entreprise

Objet : Note de service sur l'ordre des départs en congés payés et les plannings

Chacun des personnels a été sollicité pour faire connaître ses impératifs et souhaits concernant les dates de congés de l'été 20……

Il appartient à l'employeur de fixer l'ordre des départs.

Nous avons tenu compte :

- des charges de famille ;
- des possibilités de congés du conjoint, du concubin, du partenaire d'un PACS ;
- des dates des congés scolaires pour les salariés ayant des enfants scolarisés ;
- des dates de droits de garde des parents divorcés.

Compte tenu de ces critères légaux, des souhaits exprimés et des impératifs de travaux de l'entreprise, l'ordre des départs et les plannings de congés du 1er mai au 31 octobre 20 …… ont été fixés comme suit :

Mai 20……	Juin 20……	Juillet 20……	Août 20……	Septembre 20…	Octobre 20……
Du… Au… M…… M…… M……	Du… Au… M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……	Du…. Au…. M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……
Du… Au… M…… M…… M……	Du… Au… M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……	Du…. Au…. M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……	Du…… Au…… M…… M…… M……
		Du…… Au…… M…… M…… M……	Du…. Au…. M…… M…… M……		

Le (date) …… *Signature de l'employeur*

Saisissez la « Référence Internet » FBC.05.4.020 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder à cette fiche actualisée (voir mode d'emploi page 5)

La bonne méthode

Fixation des dates de congés payés

Quels que soient les souhaits annoncés par les salariés, sachez toutefois que la décision définitive vous appartient ! En effet, c'est à vous de fixer l'ordre des départs en congés après avis des délégués du personnel, s'ils existent. Pour cela, vous devez notamment tenir compte, dans la mesure du possible :

- des charges de famille du bénéficiaire ;
- des possibilités de congé du conjoint, ou de la personne liée au bénéficiaire par un PACS (pacte civil de solidarité) ;
- le cas échéant, de l'activité du bénéficiaire chez un ou plusieurs employeurs.

Il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis des délégués du personnel tous les ans dès lors que les conditions en vigueur demeurent applicables.

Délai de communication aux salariés

La liste des départs en congés doit être fixée dès que possible (éventuellement avant le 1er avril pour les ETAM et les IAC) et en tout cas, 2 mois avant le départ ! Cette liste doit être affichée dans les ateliers, bureaux, etc.

Parmi les affichages obligatoires en matière de congés payés, n'oubliez pas d'afficher les coordonnées de la caisse des congés payés.

Les erreurs à éviter

Vous ne pouvez pas modifier ces dates comme vous le souhaitez ! En effet, pour les ouvriers, les dates de départ en congé ne peuvent plus être modifiées dans le délai d'un mois avant la date prévue pour le départ, sauf circonstances exceptionnelles (par exemple, commande exceptionnelle nécessaire à la bonne marche de l'entreprise). Pour les ETAM et les IAC, lorsque par suite de circonstances exceptionnelles, moins de 2 mois avant la date fixée pour le départ en congé, cette date est différée, un accord préalable doit intervenir avec vous pour fixer le montant d'un dédommagement raisonnable. A défaut, le salarié est libre de prendre ses congés payés aux dates initialement fixées.

Les sanctions possibles

En l'absence d'affichage des dates de congés payés dans les délais prévus, vous risquez une amende de 750 euros (3.000 euros en cas de récidive). Ces sommes sont susceptibles d'être multipliées par 5 pour les personnes morales.

Notre conseil

L'affichage d'une note de service sur l'ordre et les dates de congés payés de l'ensemble du personnel ne vous dispense pas d'adresser à chaque salarié individuellement une notification écrite de ses dates de congés payés.

@ les + Internet

Saisissez la Référence Internet FBC.05.4.020 ou la Référence du modèle (exemple : MOD.703) dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder aux rubriques suivantes :

Modèles téléchargeables
MOD.819 sur les congés payés : Recueil des souhaits
MOD.821 sur la notification au salarié de ses dates de congés

Pour aller plus loin sur le sujet
FBC.05.4.010 sur les congés payés : Recueil des souhaits
FBC.05.4.030 sur la notification au salarié de ses dates de congés

Références aux textes officiels de cette fiche

Formulaire Social BTP commenté

Simplifiez votre gestion du personnel au quotidien avec 350 modèles commentés fiables, prêts à l'emploi et adaptés aux spécificités du BTP.

Les modèles commentés

350 formulaires sociaux prêts à l'emploi et adaptés au BTP !
Des modèles de lettres, de contrats, d'attestations, de certificats, de notes de service adaptée au quotidien des petites et moyennes entreprises du BTP. Chaque modèle est accompagné de commentaires utiles et pratiques pour rédiger des écrits dans le respect de la réglementation sociale spécifique à votre secteur d'activité.

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. 4 mises à jour par an directement intégrées dans le corps du texte. Récapitulatif du contenu de chaque mise à jour par e-mail. Moteur de recherche par mots-clés.

• Support papier : 1 classeur à feuillets mobiles. 4 mises à jour par an à insérer dans le classeur. Format 18 X 21 cm. Environ 1.000 pages. Index de 1.350 mots-clés.

Le Code du travail

Accédez rapidement et simplement à tous les textes officiels (lois, règlements, décrets) qui régissent le droit du travail.

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. Mises à jour hebdomadaires directement intégrées. Moteur de recherche par mots-clés et numéros d'articles.

@ L'accès aux e-news Tissot de votre choix

Recevez chaque semaine par e-mail des conseils opérationnels sous forme de brèves d'actualité sociale, de cas de jurisprudence commentés, de modèles de lettres…

Pour 1 an d'abonnement	Offre Duo Papier + Internet	Offre Internet
Les modèles commentés	@	@
Les mises à jour	@	@
Le Code du travail	@	@
Les e-news Tissot	@	@
Prix Référence	**210 € HT** FBCE	**182 € HT** FBCW

A l'issue de la première année, le montant du réabonnement annuel sera d'environ 15 € HT/mois.

Vos avantages

- **Gagnez du temps** avec des modèles prêts à l'emploi directement personnalisables et imprimables. Vous accédez rapidement au modèle qu'il vous faut grâce au sommaire détaillé ou au moteur de recherche
- **Evitez les erreurs** et les litiges grâce aux rubriques « La bonne méthode » et « Les erreurs à éviter » qui vous guideront dans l'utilisation des modèles
- **Trouvez le bon modèle** pour chacune de vos situations avec plus de 350 modèles adaptés au BTP à votre disposition

@ Support Internet
Support papier

Voir la fiche produit en ligne

SOMMAIRE DE LA PUBLICATION

(susceptible de modifications)

01 Effectuer le recrutement
02 Conclure le contrat de travail
03 Assurer la discipline
04 Gérer la durée du travail et la rémunération
05 Gérer les accidents, les maladies et les congés
06 Mettre en place les actions de formation professionnelle
07 Modifier le contrat de travail et les conditions de travail
08 Assurer la santé et la sécurité du personnel
09 Gérer la représentation des salariés et les négociations d'entreprise
10 Rompre le contrat de travail
11 Gérer les litiges

TISSOT éditions

www.editions-tissot.fr

BON DE COMMANDE

Votre commande : **Formulaire Social BTP commenté**

Cochez votre choix :	Réf.	**Prix € HT**	Frais de port € HT**	Frais d'ouverture d'abonnement € HT	Total € HT	**Total € TTC**
☐ **Offre DUO** Papier + Internet L'abonnement d'1 an comprend : les modèles commentés dans un classeur (mises à jour trimestrielles), les e-news de votre choix et l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles commentés (mises à jour trimestrielles) et au Code du travail.	FBCE	**210,00**	7,50	35,00	252,50	**286,13**
☐ **Offre Internet** L'abonnement d'1 an comprend : l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles commentés (mises à jour trimestrielles), aux e-news de votre choix et au Code du travail.	FBCW	**182,00**	–	35,00	217,00	**259,53**

Votre mode de paiement :

☐ Chèque bancaire ou postal (à l'ordre des ÉDITIONS TISSOT)

☐ Virement bancaire (Banque LAYDERNIER - RIB 10228 02648 14746000200 20)

Vos coordonnées :

*Champs obligatoires

Raison sociale*: ..... Civilité* : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom*: ..... Prénom*: .....

E-mail*: ..... Fonction*: .....

Adresse de facturation*: .....

Code postal*: ⌊⌊⌊⌊⌊ Ville*: .....

Adresse de livraison (si différente) : .....

Code postal : ⌊⌊⌊⌊⌊ Ville : .....

Tél.* : ..... Fax : .....

Effectif : ..... N° SIRET :..... Code N.A.F. : .....

Commentaires :.....

.....

TVA incluse (5,5 % support papier ; 19,6 % support informatique et services). Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2010. L'abonnement couvre une période d'un an et se renouvelle par tacite reconduction. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.
**DOM-COM et étranger : selon nos conditions générales de vente disponibles sur www.editions-tissot.fr, une participation aux frais de port et d'emballage d'un montant forfaitaire de 18 € HT (pour toute commande au montant inférieur à 120 € HT) ou de 27 € HT (pour toute commande au montant supérieur ou égal à 120 € HT) pourra vous être réclamée.
Photos, dates et sujets non contractuels. Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.editions-tissot.fr.

Date, cachet et signature obligatoires

Pour tout renseignement, notre service client est à votre disposition au : 04 50 64 08 08

Éditions Tissot - B.P. 109
74941 Annecy-le-Vieux Cedex
Fax 04 50 64 01 42
service.client@editions-tissot.fr
SAS au capital de 500.000 euros
R.C. Annecy 76 B 129
SIRET 306 589 953 000 42 - NAF 5811Z
TVA intracommunautaire FR 60/306 598 953

TISSOT éditions

www.editions-tissot.fr

Rp0330